



AUTORITÉ  
DES  
SERVICES  
ET MARCHÉS  
FINANCIERS

Contrôle de l'information diffusée par les sociétés

**Par mail et par courrier**

Madame Audrey Timmermans  
Head of Finance and Administration  
**ALTERFIN SCRL**  
Avenue des Arts 7 - 8  
1210 BRUXELLES

EMS

date 17 juillet 2019  
notre référence BPROSP-2019-003691/EVD  
votre référence audrey.timmermans@alterfin.be  
correspondant Julie Van Weynbergh  
T +32 2 220 57 29  
julie.vanweynbergh@fsma.be

**Approbation prospectus Alterfin scrl**

Madame,

Nous nous référons au dossier introduit par vos soins relatif à l'offre en souscription publique de nouvelles parts d'Alterfin scrl à concurrence d'un montant de EUR 9 millions qui aura lieu du 17 juillet 2019 au 16 juillet 2020.

En date du 17 juillet 2019, la FSMA a approuvé la version anglaise du prospectus qui sera mis à la disposition du public à cette occasion. Cette approbation est accordée en application de l'article 23 de la loi prospectus.

\* \* \*

Nous attirons par ailleurs votre attention sur les éléments suivants :

**1. Traductions**

Veuillez noter que si vous mettez à la disposition du public une traduction du texte anglais du résumé tel qu'approuvé par la FSMA, vous devez veiller à ce que ce document constitue une traduction fidèle de la version linguistique approuvée par la FSMA. Ce document devra par ailleurs comporter les mentions suivantes, en début de document et à un endroit où elles seront clairement visibles :

- i) la mention selon laquelle le document constitue une traduction du texte anglais du résumé ;
- ii) la mention du fait que la personne qui est désignée comme responsable du contenu du prospectus en application de l'article 61, §1<sup>er</sup> de la loi du 16 juin 2006 est également responsable pour la traduction du résumé.

**2. Communications à caractère promotionnel**

Les communications à caractère promotionnel et autres documents et avis se rapportant à cette opération devront être approuvés par la FSMA avant leur diffusion.

**3. Actualisation du prospectus**

Tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le prospectus, qui est de nature à influencer l'évaluation des instruments de placement offerts et survient ou est constaté avant la clôture de l'offre, doit être mentionné dans un supplément au prospectus, à soumettre à la FSMA pour approbation.



2 / BPROSP-2019-003691/EVD / 17 juillet 2019

#### 4. Résultats de l'offre

Conformément à l'article 63 de la loi prospectus, nous vous prions de bien vouloir nous informer des résultats complets et détaillés de l'opération, dès qu'ils seront connus. Dans le cas d'une offre continue, nous souhaitons connaître les résultats par année civile. Vous voudrez bien envoyer ces informations par voie électronique à l'adresse [def.ems@fsma.be](mailto:def.ems@fsma.be) en mentionnant, comme sujet de votre e-mail, le code **010101-201906** et le nom de la société concernée.

Vous veillerez également à rendre ces résultats publics selon les mêmes modalités que l'opération et à tout le moins sur le site web de l'émetteur.

\* \* \*

Vous voudrez bien veiller à nous communiquer un exemplaire imprimé du prospectus approuvé par la FSMA et signé par les personnes responsables (dans chacune des langues dans lesquelles il sera diffusé) à l'attention du *Service Gestion des documents définitifs*. De même, vous veillerez à nous transmettre, **dès réception de la présente**, un exemplaire électronique du prospectus (dans chacune des langues dans lesquelles il sera diffusé et en format pdf), déclaré conforme à la version imprimée, à l'adresse e-mail suivante : [def.ems@fsma.be](mailto:def.ems@fsma.be) en indiquant comme sujet le code suivant : **010101-201906** ainsi que le nom de la société concernée. L'exemplaire électronique de la version linguistique approuvée par la FSMA sera publié sur le site web de la FSMA en application de l'article 21, § 4, de la loi prospectus.

\* \* \*

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,

Jean-Paul SERVAIS